

Programme Provisoire

Le non-renvoi des questions prioritaires de constitutionnalité :

Unité ou diversité des pratiques de la Cour de cassation et du Conseil d'Etat

Sous la direction de Nathalie Droin, Maître de conférences HDR en droit public et d'Aurélia Fautré-Robin, Maître de conférences en droit privé et sciences criminelles

Jeudi 26 octobre 2017

9h : Accueil

9h30 : Allocution d'ouverture : Christine Bertrand, Doyen de l'Ecole de droit, Université Clermont Auvergne/ Patrick Charlot, directeur du CREDESPO, Université de Bourgogne Franche-Comté

9h45 : Propos introductifs : Aurélia Fautré-Robin/ Nathalie Droin

Matinée sous la présidence d'Evan Raschel, Professeur de droit privé, Université de Clermont Auvergne

I.- Les approches du non-renvoi

10h - Le point de vue du constitutionnaliste sur le non renvoi des QPC par les Cours suprêmes : Julien Bonnet, Professeur de droit public, Université de Montpellier

10h20 - Le point de vue du comparatiste sur le filtre opéré par les Cours suprêmes : Marie-Elisabeth Baudoin, Maître de conférences HDR en droit public, Université Clermont Auvergne

10h40 – Le point de vue du privatiste sur le non-renvoi des QPC, Emmanuel Putman, Professeur de droit privé, Université Aix-Marseille

11h - Débat et pause

II. La pratique du non-renvoi par la Cour de cassation

A. Le droit civil

11h30 - Le droit des personnes et de la famille : Aurélia Fautré-Robin, Maître de conférences en droit privé, Université Clermont Auvergne et Vincent Bonnet, Maître de conférences HDR en droit privé, Université de Bourgogne Franche-Comté

11h50 - Le droit des contrats et de la responsabilité : Vincent Mazeaud, Professeur de droit privé, Université Clermont Auvergne

12h10 - Débat

Pause méridienne

Après-midi sous la présidence de Nicolas Bonnal, Conseiller à la Chambre criminelle de la Cour de cassation

14h30 - Le droit des biens : Yannick Blandin, Maître de conférences en droit privé, Université Clermont Auvergne

14h50 - Le droit rural : Hubert Bosse-Platière, Professeur de droit privé, Université de Bourgogne-Franche-Comté.

15h10 – débat et pause

B. Le droit de l'entreprise

15h40 - Le droit des affaires : Irina Parachkevova, Professeure de droit privé, Université de Nice Sophia Antipolis

16h - Le droit du travail : Julien Icard, Professeur de droit privé, Université de Valenciennes

C. Le droit pénal

16h20 - Le droit commun (droit pénal et procédure pénale) : Jean-Baptiste Perrier, Professeur de droit privé, Université Aix-Marseille

16h40 - Les droits spéciaux (l'exemple du droit de la presse) : Nathalie Droin, Maître de conférences HDR en droit public, Université de Bourgogne Franche-Comté

17h – Débat

Vendredi 27 octobre 2017

Accueil : 8h30

Matinée sous la présidence d'Anne Jacquemet-Gauché, Professeure de droit public, Université Clermont Auvergne

III. La pratique du non-renvoi par le Conseil d'Etat

A. L'organisation des institutions

9h00 - Le droit des collectivités territoriales : Charles-André Dubreuil, Professeur de droit public, Université Clermont Auvergne

9h20 - Le droit électoral : Aurore Granero Maître de conférences en droit public, Université de Bourgogne Franche-Comté

9h40 - Les finances publiques : Matthieu Houser, Maître de conférences HDR en droit public, Université de Bourgogne Franche-Comté

10h - Débat et Pause

B. Le fonctionnement des institutions

10h30 - Le droit des fonctions publiques : Mathieu Touzeil-Divina, Professeur de droit public, Université de Toulouse 1 Capitole

10h50 - Le droit des contrats (publics) : Marion Ubaud Bergeron, Professeure de droit public, Université de Montpellier

11h10 : Débat

Pause méridienne

Après-midi sous la présidence de Bernard Stirn, Président de la section du contentieux du Conseil d'Etat

13h45 - Le droit de l'environnement : Aurélie Tomadini, Maître de conférences en droit public, Université de Bourgogne Franche-Comté

C. Les missions et activités des institutions

14h05 - Le droit des étrangers : Caroline Lantero, Maître de conférences en droit public, Université Clermont Auvergne

14h25 - Les droits sociaux : Virginie Donier, Professeure de droit public, Université de Toulon

14h50 - Le droit fiscal : Olivier Négrin, Professeur de droit public, Université d'Aix-Marseille

15h10 - Débat et Pause

15h40 - Rapport conclusif : Pierre Esplugas-Labatut, Professeur de droit public, Université de Toulouse 1 Capitole